Règlement intérieur salle de sport « Les Dames de Nage »

Article 1 : L'accès à la salle de sport est exclusivement réservé aux clients de la maison d'hôtes. Ceux-ci devront être équipés de chaussures de sport propres et d'une tenue appropriée pour les activités de sport en salle.

Article 2 : Dans la salle, il est formellement interdit de laisser des détritus quelconques (bouteilles, canettes, papier…)

Article 3 : Le déplacement du matériel, le montage, le démontage ou modification des paramètres de réglage est strictement interdit.

Article 4 : Par respect pour l'hygiène de chacun, l'accès des animaux est strictement interdit.

Article 5 : Tout utilisateur de la salle devra la laisser dans l'état de propreté et rangé comme il l'a trouvée.

Article 6 : La maison d'hôtes « Les Dames de Nage » est dégagée de toute responsabilité pour les éventuels accidents corporels pouvant intervenir pendant les séances de sport et par l'utilisation des matériels et accessoires de sport. Elle ne peut non plus être tenue pour responsable des objets perdus ou volés dans l'enceinte de la maison.

Article 7 : Les utilisateurs sont responsables des dommages causés aux installations et les frais de remise en état seront à leur charge.

Article 8 : Les risques décrits au précédent article doivent être couverts pour chaque utilisateur, par une assurance « Responsabilité Civile »

En cas de non respect de ce règlement , le propriétaire se réserve le droit d'interdire l'utilisation de la salle